

N/REF : 6/10/2025 13H36 C:002020 I:02577
V/REF : AC/C29601
V/Email reçu le Lundi 06/10/2025 a 13H36

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. PPA
IMMEUBLE : PET PARAME - PPA
18 A 40, RUE DU PETIT PARAME
.
35400 ST MALO

Rennes, le 17 Octobre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-006
LOCALISATION : ALLEE 26 PARAME - MR MME FERNANDEZ 06 60 52 63 27
LOGEMENT N° 001727, PORTE N°26, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4
MOTIF : RECHERCHE DE FUITE AU PIED DU WC

Donneur d'ordre : Mme T KERMARREC

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 08/10
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
RECHERCHE DE FUITE
CONSTAT : FUITE PROVENANT DE L'EXTRIEUR ET NON DU WC. L'EAU REMONTE
PAR CAPILLARITE DU AUX EGOUTS DE LA RUE
PRECONISATION : PREVOIR UN CURAGE DE LA CANALISATION EXTERIEURE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 09/10/25 a 10H33 Mme T KERMARREC

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures -	Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL007-Ff	RFE simple	EF-EC/Chauf.=<2h PP	1	100,00
					100,00
			TOTAL H.T.		100,00
			T.V.A. a 10,00%		10,00
			TOTAL T.T.C.En EURO		<u>110,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.